

# ÉPREUVE D'ÉTANCHÉITÉ

L'épreuve d'étanchéité est l'une des techniques d'examen préalable à la réception des travaux d'assainissement.

Sous forme de test à l'air ou de test à l'eau avec une sonde, cette inspection permet d'identifier tous les problèmes d'étanchéité liés à des fissures, déboitements ou autres imperfections des canalisations, regards et bassins de rétention.

CANALYSE S.A. peut compléter les interventions d'inspection par le contrôle d'ouvrages enterrés.

La société teste les collecteurs, regards et branchements, conformément à la norme EN1610, du diamètre 60 au 1.800 mm.

